

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Conformément à l'arrêté du Président de Rodez agglomération du 26 mai 2021, le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur :

- **le projet de modification n°3 de la révision n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** concernant les communes de Rodez, Onet-le-Château, Sébazac-Concourès, Sainte-Radegonde, Le Monastère, Olemps, Luc-la-Primaube et la commune déléguée de Druelle. La procédure porte notamment sur le zonage (changement de classement, mise à jour des servitudes...), le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation et sur la mise à jour des périmètres de sursis à statuer.
- **le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Balsac** qui porte notamment sur le zonage, le règlement et la modification d'une orientation d'aménagement et de programmation.

du lundi 14 Juin à 9h00 au vendredi 16 Juillet 2021 à 17h (33 jours).

Le Président du tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Didier GUICHARD, militaire retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Où consulter les pièces ?	Où transmettre ses observations et propositions ?
Rodez agglomération : 6 avenue de l'Europe à Rodez (sur dossier papier et sur poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture).	Sur les registres papiers (Rodez agglomération et ses communes)
Les mairies des communes de Rodez agglomération concernées par le projet de modification.	Sur l'« e-registre » à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr
Sur internet : http://www.rodezagglo.fr	Par écrit : M. le commissaire enquêteur – RODEZ AGGLOMERATION- Service Urbanisme Règlementaire 6 avenue de l'Europe 12000 Rodez ;
	Par courriel : enquetepublique-urbanisme@rodezagglo.fr

Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 16 juillet 2021 à 17h00 ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez, ainsi qu'à la Mairie de Luc la Primaube, 6 place du bourg, 12450 Luc la Primaube :

Lieu de permanences	Jours	Dates	Heures
Rodez agglomération	lundi	14/06/2021	09h00 - 12h00
Mairie de Luc la Primaube (Luc)	mardi	29/06/2021	14h00 - 17h00
Rodez agglomération	jeudi	08/07/2021	14h00 - 17h00
Rodez agglomération	vendredi	16/07/2021	09h00 - 12h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à Rodez Agglomération 6 avenue de l'Europe, dans chacune des mairies concernées et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <http://www.rodezagglo.fr>.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées auprès du service urbanisme règlementaire : 6 avenue de l'Europe à Rodez - 05.65.73.83.44.